

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

# Bulletin Officiel

N° 5440 Mercredi 13 Septembre 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE —— ISSN 0330-7174

# AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 » 2-7

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AIR LIQUIDE TUNISIE

### AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA - SOPAT -9-12

### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOTIPAPIER 13-17 HANNIBAL LEASE 18-22

### ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -AGE

### INFORMATIONS POST AGO-AGE

TAWASOL GROUP HOLDING - TGH -30-34

COURBE DES TAUX 35

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

GIF FILTER

### ANNEXE III

### COMPTE RENDU D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2017

FCC BIAT - CREDIMMO 1

FCC BIAT – CREDIMMO 2

### ANNEXE IV

### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

FCP SMART EQUILIQUE

# SOMMAIRE

### **AVIS DE SOCIETES**

### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 »

### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90**%.

### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION:**

### Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dés que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dés la clôture effective des souscriptions.

### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:**

### Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

*Forme des titres :* Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

### Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90**% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

### Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

### Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

### Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

### Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

### Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

### Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance: En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

### Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

### Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme **« BB (tun)»** à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

### Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

### Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX:**

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

**Marché des titres**: Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing: L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

### Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

### Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en dat 10/07/2017 sous le n°17-0973, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en dat 30/06/2017 sous le n°17-002, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprè l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiair bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officie CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3 ème trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus le 20/10/2017.

### AVIS DE SOCIETES

### **AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE**

### **AIR LIQUIDE TUNISIE**

37 rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport – 2035 Ariana

La Société AIR LIQUIDE TUNISIE « ALT » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 13 juin 2017, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de 1.139.875 dinars par incorporation de réserves, par l'émission de 45.595 actions nouvelles gratuites, de nominal 25 dinars chacune, pour le porter ainsi de 35.336.225 dinars à 36.476.100 dinars.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de 1.139.875 de dinars, par incorporation de 1.135.000 dinars des réserves exonérées et de 4875 dinars à prélever sur le poste « Autres réserves , et l'émission de 45.595 d'actions nouvelles gratuites de nominal 25 dinars chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trente et une (31) actions anciennes, avec entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le capital sera ainsi porté de 35.336.225 dinars à 36.476.100 dinars.

AIR LIQUIDE TUNISIE procèdera à l'acquisition et l'annulation de 4 droits d'attribution et ce, en vue d'assurer le bouclage exact de l'augmentation susmentionnée

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital ainsi de procéder à la modification corrélative des statuts.

### Jouissance des actions nouvelles

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au 1 er janvier 2017.

### Cotation en bourse

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25 septembre 2017**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **25 septembre 2017** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 25 septembre 2017.

### Prise en charge par la TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **25 septembre 2017**.

### AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba - Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

### 1 – Renseignements généraux concernant la société :

### 1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie. Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

### 1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

### 1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovin, bovin, caprin;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

**1.5-Registre de commerce :** B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité: tunisienne.

**1.8-Capital social :** Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941. 250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

**1.10-Matricule fiscal**: 0022671F/P/M 000

1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Téboulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing: Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

### 2 – Administration et contrôle :

### 2.1- Membres des organes d'administration :

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017–2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

<sup>\*</sup>Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

### 2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	9 14/07/2017	Sousse
M .Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	9 14/07/2017	Sousse

<sup>\*</sup>Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

### 2.3- Contrôle:

mmissaire aux Comptes* Adresse		Mandat
Monsieur Ammar AMRI, Expert comptable inscrit au Γableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup>Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

### 3- Renseignements relatifs à l'opération :

**3.1-Décision à l'origine de l'émission :** L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (5.920.000) DT en numéraire pour le porter ainsi à 27.861.250 DT et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (5.920.000) actions nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille (1 480 000) DT.

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

- **3.2-But de l'émission :** Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :
  - Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
  - Financer le plan de développement gage de la croissance future.

**3.3-Caractéristique de l'émission :** Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

Nombre d'actions à émettre : 5.920.000 actions

**Valeur nominale des actions** : 1 DT.

**Forme des actions** : Nominative

**Catégorie** : Ordinaire

**Libération**: En intégralité à la souscription.

**3.4-Prix d'émission :** Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

**3.5-Droit préférentiel de souscription :** La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

**3.6-Période de souscription :** Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**3.7-Etablissements domiciliataires :** Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de **l'Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,250 DT soit Un(01) DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,250 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

- **3.8-Modalités et délais de délivrance des titres :** La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.
- **3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites :** Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.
- **3.10-Structure du capital avant et après augmentation :** La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

	Avant aug	gmentation	Augmentation	Après augmentation		
Nom Prénom	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote	Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote	
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%	
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%	
Les Grands Moulins du Cap-bon "GMC"	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%	
Les Minoteries du Centre et Sahel Rèunies "MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%	
Les Aliments Composès du Nord "ACN"	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%	
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%	
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%	

### 4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

### 4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### 4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

**4.3-Régime fiscal applicable :** La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

**4.4-Marché des titres :** Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

**4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :** Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dés lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

### 4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

### AVIS DE SOCIETES

### **AUGMENTATION DE CAPITAL**

### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires III doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017. II doit être également accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur réagissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### « SOTIPAPIER»

Société Anonyme au capital de 26 105 500 dinars devisé en 23 950 000 actions de valeur nominale 1.090 dinar entièrement libérées.

Siège social: 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de SOTIPAPIER de 26 105 500 dinars à 30 456 415.940 dinars

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOTIPAPIER, tenue le 22/05/2017, a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société SOTIPAPIER d'un montant de 14 968 747.500 TND, composé d'un montant nominal de 4 350 915.940 TND majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND pour le porter de 26 105 500 TND à 30 456 415.940 TND, et ce, par l'émission de 3 991 666 nouvelles actions émises au prix de 3.750 TND, soit 1.090 TND de valeur nominale et 2.660 TND de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes et porteront jouissance à partir du 1er janvier 2017.

SOTITPAPIER procèdera à l'acquisition et l'annulation de 4 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription susmentionnée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une seconde étape : à limiter le montant total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois quart (3/4) de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

### But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- financer la stratégie d'investissement qui repose sur une augmentation de la capacité de production du produit TESTLINER, visant entre autres une substitution à l'importation, et une amélioration de la qualité du papier afin de favoriser l'activité export. La société prévoit ainsi d'augmenter sa production totale de 55 000 tonnes par an à 80 000 tonnes.
- améliorer la trésorerie de la société.

### Caractéristiques de l'opération

Le capital social de SOTITPAPIER sera augmenté de 4 350 915.940 TND, majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND par souscription en numéraire et par émission de 3 991 666 actions nouvelles.

Nombre d'actions à émettre : 3 991 666 actions nouvelles à souscrire en numéraire

Valeur nominale des actions : 1.090 TND

Prime d'émission : 2.660 TND
 Prix de souscription : 3.750 TND
 Catégorie des actions : ordinaire
 Forme des actions : nominative

Parité : 01 action nouvelle pour 06 actions anciennes

### Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission va être opérée au prix de trois dinars sept cent cinquante millimes (3.750 TND) par action, soit un dinar quatre-vingt-dix millimes (1.090 TND) de valeur nominale et deux dinars six cent soixante millimes (2.660 TND) de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOTIPAPIER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible: En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Période de souscription

La souscription aux 3 991 666 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) anciennes et ce, du 09/10/2017 au 27/10/2017 inclus\*. Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du 31/10/2017 au 17/11/2017 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée.

<sup>\*</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

### **Etablissements domiciliataires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SOTIPAPIER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3.750 TND, représentant un nominal de 1.090 TND et une prime d'émission de 2.660 TND.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible **n° 08 003 0005132010490 34** ouvert auprès de la Banque BIAT agence Centre d'Affaires de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **27/10/2017** à 17H à BIATCapital ou CGF.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BIATCapital ou CGF), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Tunisie Clearing, et ce, dès la réalisation de l'opération.

### Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 23 950 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

### Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (3 991 666 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2017.

# RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

### Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions (article 29 des statuts).

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

### Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

### Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### Marché des titres

Les actions de la société SOTIPAPIER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 23 950 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOTIPAPIER inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **09/10/2017**, droits de souscription détachés.

### Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 3 991 666 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

<sup>\*\*</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

### Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630031» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630023» durant la période de souscription préférentielle soit du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0979 en date du 31/08/2017, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOTIPAPIER (13, rue Ibn Ab Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie) ; de BIATCapital intermédiaire en bourse, (Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II · 1053 - Tunis) et CGF, intermédiaire en bourse, (17, Rue de l'île de Malte - Immeuble Lira -Les Jardins du Lac II) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2017 de l'émetteur seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

### **AVIS DE SOCIETES**

### Augmentation de capital

### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 août 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### HANNIBAL LEASE Société anonyme au capital de 28 700 000 de Dinars De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

### Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 17/05/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11 480 000 DT pour le porter de 28 700 000 DT à 40 180 000 DT, et ce en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, et ce, par l'émission de 574 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;
- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 8 610 000 DT, et ce, par l'émission 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

### But de l'émission:

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par HANNIBAL LEASE visant à améliorer le niveau de ses ratios réglementaires notamment le Ratio de solvabilité (Tier I et Tier II).

### Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 11 480 000 DT répartis comme suit :

- 8 610 000 DT par souscription en numéraire de 1 772 000 actions nouvelles ;
- 2 870 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 574 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

### Augmentation de capital par souscription en numéraire :

### <u>Caractéristiques</u>:

Montant: 8 610 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1 722 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT Prime d'émission de l'action : 3 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

### Prix d'émission :

Cette émission sera opérée, au prix de huit (8) dinars chacune soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

### Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société HANNIBAL LEASE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Période de souscription :

La souscription aux 1 722 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce du 18/08/2017 au 29/09/2017 inclus1.

### Etablissement domiciliataire :

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société HANNIBAL LEASE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 DT représentant une valeur nominale de 5 DT et une prime d'émission de 3 DT. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédi aires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08003000513201046512 ouvert auprès de la Banque BIAT Centre D'affaire de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 29/09/2017 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en bourse MAC SA et ce, dès la réalisation de l'opération.

### Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 5 740 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

# Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :

Caractéristiques:

Montant: 2 870 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 574 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

### Droit d'attribution:

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 18/08/2017.

### Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (574 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 722 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

### Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

### Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

### Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

### Régime fiscal applicable : Droit commun :

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### Marché des titres

Les actions de la société HANNIBAL LEASE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 5 740 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société HANNIBAL LEASE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 18/08/2017, droits de souscription et d'attribution détachés.

### Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1 772 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 574 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 18/08/2017 sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 18/08/2017 au 29/09/2017 inclus1.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse des droits d'attribution commencent à partir de 18/08/2017.

### Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310394 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310386 » durant la période de souscription préférentielle soit du 18/08/2017 au 29/09/2017 inclus2.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310378 » à partir du 18/08/2017.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0975 en date du 03 août 2017, du document de référence de Hannibal Lease enregistré par le CMF en date du 03 août 2017 sous le n° 17-003 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de MAC SA www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédi aires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

### **AVIS DE SOCIETES**

### **AUGMENTATION DE CAPITAL**

### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### La Société Tunisienne de Verrerie SOTUVER

Société Anonyme au capital de 23 438 096 dinars divisé en 23 438 096 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Zone Industrielle Djebel Oust, route de Zaghouan. 1111 Bir Mcherga – Tunisie RC : B061252004; Tel : 72 640 650 ; Fax : 72 640 701

### Décisions à l'origine de l'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOTUVER, réunie le **06/09/2016**, a décidé de procéder à une augmentation du capital de la société en numéraire d'un montant de **1 635 216** dinars pour le porter de **23 438 096** dinars à **25 073 312** dinars, et ce par l'émission de **1 635 216** actions nouvelles à raison de **trois (03)** actions nouvelles pour **quarante-trois (43)** anciennes.

Ces actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à **3,500** dinars l'action, soit 1 dinar de valeur nominale et **2,500** dinars de prime d'émission.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, conformément à l'article 298 alinéa 3 du Code des Sociétés Commerciales que les actions non souscrites dans les délais légaux seront offertes au public. Elle a également donné pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentations du capital.

### But de l'émission

L'augmentation de capital servira à financer une partie d'un important programme d'investissement avoisinant les 11 millions de dinars qui porte essentiellement sur :

- ➤ le renouvellement et l'augmentation de la capacité de production de 20% du four n°1;
- la révision des machines ;
- la construction d'une zone de stockage ;
- ➤ le développement d'un nouveau procédé de production pressé-soufflé cols étroits NNPB (Narrow Neck Press & Blow).

### Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de **1 635 216** dinars par souscription en numéraire et par émission de **1 635 216** actions nouvelles. Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

### Prix de l'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **3,500 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **2,500 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cession naires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

➤ A titre irréductible : A raison de trois (03) actions nouvelles pour quarantetrois (43) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulte r une souscription indivise.

La SOTUVER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

➤ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, au nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Période de souscription

La souscription aux **1 635 216** actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (03) actions nouvelles pour quarante -trois (43) actions anciennes, et ce, du **28/08/2017 au 11/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agrées administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

### Souscription publique :

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public pendant 3 jours ouvrables du 13/09/2017 au 15/09/2017 inclus.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préa vis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

### Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agrées Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOTUVER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

L'intermédiaire en Bourse, BMCE Capital Securities est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions exprimées dans le cadre d'une éventuelle souscription publique.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **3,500 DT**, soit **1 DT** représentant la valeur nominale de l'action et **2,500 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, a ux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas 3 jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire, est versé dans le compte indisponible n° **8003000513201034193** ouvert auprès de la BIAT agence Centre d'Affaires Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de TUNISIE CLEARING.

### Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réduct ible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2017** à **17h00** à BMCE Capital Securities, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BMCE Capital Securities), via l'Espace Adhérents de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le Bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BMCE Capital Securities en sa qualité d'Intermédiaire Agrée Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### Mode de placement

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires, détenteurs des **23 438 096** actions composant le capital actuel, et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

### Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du **1**er janvier 2017.

### Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

### Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

### Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la sourc e libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### Marché des titres

Les actions de la SOTUVER sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### Cotation en Bourse des actions anciennes

Les **23 438 096** actions anciennes composant le capital actuel de la SOTUVER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **28/08/2017**, droits de souscription détachés.

### Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les **1 635 216** actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **28/08/2017** au **11/09/2017** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au -delà des délais précités.

### Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN 0006560205» durant la période de souscription préférent ielle soit du 28/08/2017 au 11/09/2017 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN 0006560213 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

<sup>2</sup>Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 11/09/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

_	Suite	_

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BMCE Capital Securities -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente augmentation de capital visé en date du 14/08/2017 sous le numéro 17-0977 est mis à la disposition du public sans frais auprès de la SOTUVER: Nouvelle Zone Industrielle Djbel El Oust K21 Route de Zaghouan Délégation Bir M'Chargua 1111 BP n° 48 Gouvernorat de Zaghouan, de BMCE Capital Securities, Intermédiaire en Bourse, Yasmine Tower Bloc C 6<sup>ème</sup> étage Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord -1082 Tunis- et sur le site internet du CMF: www.cmf.tn.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site, au plus tard le 31 Août 2017.

A \ \	/10	PE	$\circ$		
ΑV	13	DE	SU	G	<b>E</b> 3

ASSEMBLEE GENERALE

# BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

Messieurs les actionnaires de la **Banque de Tunisie et des Emirats** (B.T.E) sont convoqués à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** qui aura lieu le **Mercredi 04 Octobre 2017 à 13 H 00** au siège de la Banque sis au 05 Bis Rue Mohamed BADRA – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

 Approbation des statuts mis à jour de la Banque conformément aux dispositions de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Tous les documents afférents à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la Banque sis au 05 Bis Rue Mohamed BADRA – Tunis.

2017 - AS - 5222

### **AVIS DE SOCIETES**

### **INFORMATIONS POST AGO**

### TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social: 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 août 2017, la société TAWASOL GROUP HOLDING publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 201 6.
- L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 201 6.

### RESOLUTIONS ADOPTEES

### Première résolution : Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle:

L'Assemblée, entérine le retard dans la tenue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité

# <u>Deuxième résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et celui des sociétés du Groupe pour l'exercice 2016 :</u>

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et celui de sociétés du Groupe pour l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve, d'une manière définitive, les rapports de gestion dans leur intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité

# Troisième résolution : Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 :

Après lecture des rapports spéciaux et généraux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016, l'assemblée générale des actionnaires déclare avoir pris connaissance des dits rapports dans tous leurs détails.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité

### Quatrième résolution : Approbation des états financiers de l'exercice 2016:

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée et des rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve d'une manière définitive les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie, et notes aux états financiers). Les états financiers individuels présentent un total bilan de 154 518 592 dinars et un résultat bénéficiaire de 2 280 927 dinars.

Les états financiers consolidés dégagent un total bilan de 249 848 249 dinars et un résultat déficitaire de - 140 526 dinars .

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité

# <u>Cinquième résolution : Approbation des conventions règlementées relevant des articles 200 et 475</u> du code des sociétés commerciales :

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2016 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe « TAWASOL GROUP HOLDING ».

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité

### Sixième résolution : Affectation des résultats de l'exercice 2016 :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

 Résultat net de l'exercice 2016
 2 280 927,000

 Résultats reportés
 1 167 699,000

 Résultat à répartir
 3 448 626,000

 Réserves Légales
 172 431,300

 Résultats reportés
 3 276 194,700

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité

### Septième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2016 :

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2016

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité

### Huitième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité

# II-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

CTIFS	NOTES	Au 31-déc-16	Au 31-déc-1
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles	1	3 681	2 540
Amortissement des immobilisations incorporelles	1-1	-1 577	-606
Immobilisations incorporelles nettes		2 104	1 934
Immobilisations corporelles	•		-
Immobilisations corporelles	2	5 365 106	5 307 572
Amortissement des immobilisations corporelles	2-1	-352 193	-109 149
Immobilisations corporelles nettes		5 012 913	5 198 424
Immobilisations financières		-	
Immobilisations financières	3	113 980 794	107 426 394
Provisions sur immobilisations financières		0	0
Immobilisations financières nettes		113 980 794	107 426 394
Total des actifs immobilisés	,	118 995 811	112 626 751
Autres actifs non courants	4	0	200 880
OTAL DES ACTIFS NON COURANTS		118 995 811	112 827 631
CTIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés		343 728	307 406
Provision		0	0
Clients et comptes rattachés nets		343 728	307 406
Autres actifs courants	5	7 522 590	5 155 922
Provision		0	0
Autres actifs courants nets		7 522 590	5 155 922
Placements et autres actifs financiers	6	27 608 501	21 250 000
Provision		0	0
Placements nets		27 608 501	21 250 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	47 963	80 391
Provision		0	0
Liquidités nettes		47 963	80 391
OTAL DES ACTIFS COURANTS		35 522 781	26 793 719

# TAWASOL GROUP HOLDING SA.

# BILAN AU 31.12.2016 (exprimé en dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	Au 31-déc-16	Au 31-déc-15
CAPITAUX PROPRES	8		
Capital social		108 000 000	108 000 000
Réserves légales		614 722	442 291
Autres capitaux propres		1 799 584	1 799 584
Résultats reportés		3 276 194	1 167 700
Effet des modifications comptables		0	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		113 690 502	111 409 575
Résultat de l'exercice			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		113 690 502	111 409 575
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	9	8 577 <b>0</b> 52	9 928 143
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants		8 577 052	9 928 143
Passifs courants			
Fournisseurs & comptes rattachés	10	139 286	192 870
Autres passifs courants	11	7 179 462	11 275 527
Concours bancaires et autres passifs financiers	12	24 932 290	6 815 236
Total des passifs courants		32 251 038	18 283 632
TOTAL DES PASSIFS		40 828 090	28 211 775
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		154 518 592	139 621 350

# <u>III - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016 APRES AFFECTATION DU RESULTAT :</u>

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31.12.16 avant affectation	108 000 000	442 291	1 799 584	1167699	2 280 927	113 690 502
Affectation du résultat 2016 selon l'AGO du 25 Aout 2017	0	172 431	0	2 108 495	-2 280 927	0
Distribution de dividendes	0	0	0		0	
Solde au 31.12.16 après affectation	108 000 000	614 722	1 799 584	3 276 194	0	113 690 502

### AVIS

# COURBE DES TAUX DU 13 SEPTEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,262%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,304%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,349%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,393%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,438%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,459%	999,162
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,483%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,528%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,707%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,842%	996,407
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,911%	931,208
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,017%	992,428
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,413%	979,731
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,700%	967,365
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,806%	968,964
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		968,082
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,120%	958,296
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,169%	989,135
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,221%	934,725
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,359%	939,046
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,394%		936,111
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,437%	931,524
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,470%	927,415
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,502%	923,651
	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		911,310
	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,810%	904,089
	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,852%	,	917,416
	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,925%	913,692
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,225%		938,695

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ou		VL au 3	0/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE SICAV OBLIGATAI	CAPITALISA'					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	LISATION	I	164,420	169,002	169,01
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07			111,132	114,300	114,31
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV		01/02/99			95,242	97,832	97,84
	FCP OBLIGATAIRES DE CA	PITALISATION -	VL QUOTIDI	IENNE			
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07			14,649	15,057	15,05
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			107,054	110,079	110,09
	FCP OBLIGATAIRES DE CAP	7		ADAIRE			
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06			1,503	1,546	1,54
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08			105,685	108,339	108,41
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	1710N		40,163	41,139	41,14
9 SICAV AMEN	TUNISIE VALEURS	17/05/93			54,416	55,663	55,66
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94			113,524	118,300	118,30
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01			109,393	114,179	114,1
				•			
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08			129,579	141,244	141,3
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08			486,475	523,146	523,2
,	MAXULA BOURSE	15/10/08			116,124	119,840	119,6
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE 16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE	15/10/08 15/10/08			126,349 137,836	130,619 140,521	130,4 140,6
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09			137,836	140,521 122,344	140,6
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09			95,511	108,914	109,0
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08			148,068	158,112	158,1
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10			95,437	94,897	95,1
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11			96,738	99,876	99,9
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			141,042	154,280	154,5
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			123,906	135,666	135,9
24 FCP SMART EQUILIBRE 25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15 27/05/11			94,078 99,043	103,000 103,776	103,3 103,7
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07			19,055	21,781	21,8
	FCP MIXTES DE CAPITA	LISATION - VL H	<i>EBDOMADA</i>	IRE			
27 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04			2 197,158	2 304,846	2 303,1
28 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10			120,513	En liquidation	En liquidat
29 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08			109,111	123,025	122,9
30 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08 04/05/09			144,332	153,492 168,440	153,6 167,8
31 FCP CEA MAXULA 32 AIRLINES FCP VALEURS CEA	MAXULA BOURSE TUNISIE VALEURS	16/03/09			150,498 15,429	17,361	17,2
33 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ****	TUNISIE VALEURS	01/10/12			5 228,879	En dissolution	En dissolution
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13			5 119,747	5 303,114	5 296,1
35 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06			2,473	2,697	2,7
36 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06			2,161	2,322	2,3
37 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09			1,218	1,244	1,2
38 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15			1,081	1,110	1,1
39 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15			1,071	1,129	1,1
40 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15			1,071	1,132	1,1
41 MAC HORIZON 2022 FCP 42 AL AMANAH PRUDENCE FCP	MAC SA CGF	09/11/15 25/02/08			107,645 118,914	119,371 119,313	119,0
43 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17			110,914	1000,988	1001,1
	MAC SA	19/05/17			-	10,632	10,6
•	OPCVM DI	E DISTRIBUT					
Dénomination	Gestionnaire	Date	Dernier Date de	dividende	VL au	Dernière VL	Dernière VL
Denomination	Gestionnane	d'ouverture	paiement	Montant	30/12/2016	Definere VE	Definere VE
	SICAV	OBLIGATAIRES					
45 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17		108,495	106,865	106,8
46 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00		3,902	103,590	102,047	102,0
47 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,036	104,0
48 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 49 TUNISO-EMIRATIE SICAV	ATTIJARI GESTION AUTO GEREE	01/11/00 07/05/07	22/05/17 21/04/17	4,244 4,590	102,729 104,300	101,254 102,926	101,2 102,9
50 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/05/07	31/05/17	3,972	104,300	102,926	102,5
51 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	103,428	103,4
52 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,792	100,8
53 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,765	102,
54 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	101,178	101,
55 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,018 102,367	103,i 102,;
56 FINA O SICAV 57 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	FINACORP UIB FINANCE	11/02/08 07/10/98	25/05/17 09/05/17	3,910 4,201	103,651 106,799	102,367	102,
58 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,931	103,
	MAXULA BOURSE	02/02/10		3,258	103,608	102,914	102,
59 MAXULA PLACEMENT SICAV		02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,570	101,
	SBT		30/05/17	3,643	104,501	103,146	103,
60 SICAV RENDEMENT 61 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00					101,
60 SICAV RENDEMENT 61 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 62 SICAV BH OBLIGATAIRE	SCIF BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,539	
59 MAXULA PLACEMENT SICAV 60 SICAV RENDEMENT 61 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 62 SICAV BH OBLIGATAIRE 63 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SCIF BH INVEST BH INVEST	10/11/97 06/07/09	22/05/17 26/05/17	3,934	103,915	102,776	102,
60 SICAV RENDEMENT 61 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 62 SICAV BH OBLIGATAIRE 63 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 64 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT	10/11/97 06/07/09 05/06/08	22/05/17 26/05/17 30/05/17	3,934 3,689	103,915 105,558	102,776 104,271	102,7 104,2
60 SICAV RENDEMENT 61 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 62 SICAV BH OBLIGATAIRE 63 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 64 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 65 SICAV L'ÉPARGNANT	SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER	10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97	22/05/17 26/05/17 30/05/17 29/05/17	3,934 3,689 4,492	103,915 105,558 102,987	102,776 104,271 101,669	102,7 104,2 101,6
60 SICAV RENDEMENT 61 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 62 SICAV BH OBLIGATAIRE 63 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 64 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT	10/11/97 06/07/09 05/06/08	22/05/17 26/05/17 30/05/17	3,934 3,689	103,915 105,558	102,776 104,271	102,7 104,2 101,6 101,8 104,2

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

	In on a constant manner of the	FCP OBLIGATAIR			0.404	40.700	40.40-	40.400	
	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,497	10,498	
_	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,516	102,527	
	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,875	102,887	
_	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,851	103,860	
73	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,314	10,315	
7.4	LADADIA SICAN	AFC SICAV I		10/05/17	0.693	E7 000	50.405	E0 E22	
_	ARABIA SICAV		15/08/94 22/03/94	10/05/17	0,682 1,976	57,880 130,496	59,465 En liquidation	59,532 En liquidation	
_	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION		22/05/17				·	
	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation	
_	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	103,030	103,094	
	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,568	17,578	
_	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	297,820	298,917	
	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,826	29,809	
	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06 30/03/94	26/05/17	37,174	2 327,393	2 351,490	2 350,868	
_	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER		19/05/17	2,472	72,644	71,803	71,671	
_	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,542	54,542	
_	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,823	105,728	
85	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	92,692	92,519	
	I	i e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	VL QUOTIDIEN		0.250				
_	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,899	10,918	
	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,733	11,760	
_	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,562	14,582	
_	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	13,025	13,044	
_	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	14,005	14,043	
91		ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,247	12,269	
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	149,955	149,952	
93	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,901	141,892	
94	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,304	9,296	
	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	104,202	103,905	
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	87,638	87,599	
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	89,748	89,647	
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,712	96,684	
99	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	99,221	98,996	
100	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,868	96,797	
101	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,457	10,468	
		FCP MIXTES - V							
	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation	
_	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	106,357	106,176	
	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	151,535	150,893	
_	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	107,632	107,729	
	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	106,536	106,708	
	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	209,608	209,801	
_	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	187,918	187,842	
109	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	158,248	158,229	
	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,835	22,843	
111	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,680	144,029	
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,312	122,689	
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 116,451	9 033,386	
_	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation	
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	82,687	81,864	
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	1003,410	1005,349	
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5717,205	5687,604	
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5082,311	5076,467	
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-		100,540	100,614	
		FCP ACTIONS -							
120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15		2,231	111,981	115,289	115,101	
<b>_</b>		FCP ACTIONS -			_		<del>-</del>		
	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation	
122	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 986,925	10 941,625	

<sup>\*</sup> FCP en liquidation anticipée

# BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4 èmeTranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

<sup>\*\*</sup> SICAV en liquidation anticipée

<sup>\*\*\*</sup> FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

<sup>(1)</sup> initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

<sup>\*\*\*\*</sup> FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

### **COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite du changement de la dénomination sociale de la « STUSID BANK » en «TUNISIAN SAUDI BANK –TSB- et par l'insertion de la « Société Africaine Distribution Autocar -ADA-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

# LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

#### I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

### I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	lmmeuble Amir El Bouhaira, Appt.№1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

# II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère  Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel,	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA- Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Mahrez Djerba- Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Daoud La Marsa	
38. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
39.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	
		75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"  47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire	75 642 628
" SODINO SICAR"	de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
56.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux nternational « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul 'SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax 'SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
31.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
32.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
33.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
34.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
B7.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
38.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
39. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
	A francost International de Cfau DD Thurs DD 4440	
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 600 400
	3018 Sfax- Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082	74 682 400
92.SYPHAX airlines 93 Tunisie Factoring 94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	3018 Sfax-	74 682 400 70 132 010 71 950 100

96. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

# III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

l		1	T		
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du

					Lac- 1053 Tunis
56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

- (1) FCP en liquidation anticipée
  (2) SICAV en dissolution anticipée
  (3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

# LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORCAGE							
		Gestionnaire	Adresse					
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T					
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T					
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					

### LISTE DES FCPR

		LISTE DES FCPR	
		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
			Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Avertue des martyrs min pic-vine centre Stax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
		5.1.020 S.1.	Immouble Melke Duragun DE 9 DC Avenue de
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immouble Melke, Duraguay DE 9 DC Avenue de
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8		SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

<sup>\*</sup> Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

### **AVIS DE SOCIETES**

# **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

# GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION -GIF-

Siège social : Km 35 GP1- 8030 Grombalia.

La Générale Industrielle de Filtration -GIF- publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

"GIF FILTER S.A."

#### Bilan arrêté au 30/06/2017 (montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles		376 169	375 449	376 169
Moins: amortissements		(365 399)	(348 960)	(357 313)
	2	10 770	26 488	18 856
Immobilisations corporelles		20 719 299	19 219 175	19 807 036
Moins: amortissements		(13 583 777)	(12 931 187)	(13 313 545)
	3	7 135 522	6 287 988	6 493 491
Immobilisations financières		180 665	354 476	176 314
Moins : provisions		(50 000)	(50 000)	(50 000)
	4	130 665	304 476	126 314
Autres actifs non courants		710 495	466 150	875 217
Total des actifs non courants		7 987 451	7 085 102	7 513 878
CTIFS COURANTS				
Stocks		4 949 926	5 757 404	6 283 489
Moins : provisions		(259 440)	(219 927)	(259 440)
	5	4 690 487	5 537 477	6 024 049
Clients et comptes rattachés		6 466 532	7 115 733	5 325 007
Moins : provisions		(2 383 620)	(2 282 125)	(2 343 020)
	6	4 082 912	4 833 608	2 981 987
Autres actifs courants		2 635 426	1 653 768	2 718 339
Moins : provisions		(82 364)	(45 214)	(82 364)
·	7	2 553 062	1 608 554	2 635 974
Placements et autres actifs financiers	8	90 119	165 543	169 149
Liquidités et équivalents de liquidités	9	4 237 720	5 590 675	4 271 131
Total des actifs courants		15 654 300	17 735 856	16 082 290
Total des actifs		23 641 752	24 820 958	23 596 168

# "GIF FILTER S.A."

# Bilan arrêté au 30/06/2017

(montants exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		10 563 994	10 563 994	10 563 994
Réserves		3 603 927	3 603 927	3 603 927
Autres capitaux propres		(1 052 767)	(258 221)	(261 574) (*)
Résultats reportés		(1 986 806)	(478 479)	(478 479) (*)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		11 128 348	13 431 222	13 427 868
Résultat net de l'exercice		(240 697)	(682 491)	(2 296 167)
Total des capitaux propres avant affectation	10	10 887 651	12 748 730	11 131 701
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes assimilés		2 343 407	1 715 573	1 549 939
Total des passifs non courants	11	2 343 407	1 715 573	1 549 939
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	12	2 038 158	2 912 073	2 935 627
Autres passifs courants	13	1 660 080	1 790 638	1 481 752
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	6 712 455	5 653 944	6 497 148
Total des passifs courants		10 410 693	10 356 655	10 914 528
<u>Total des passifs</u>		12 754 101	12 072 228	12 464 467
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		23 641 752	24 820 958	23 596 168

<sup>(\*)</sup> Retraitement en pro forma

# "GIF FILTER S.A."

# Etat de résultat de l'exercice clos le 30/06/2017

(montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	15	6 977 732	6 738 431	11 724 722
Autres produits d'exploitation	16	17 243	24 410	27 763
Total des produits d'exploitation		6 994 975	6 762 841	11 752 485
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks de produits finis et des encours		673 768	(445 488)	(879 808)
Variation des stocks de matières premières et consommables		659 794	306 934	215 169
Achats de matières premières et consommables	17	2 027 286	3 681 810	6 823 237
Achats d'approvisionnements consommés	18	197 737	205 601	392 420
Charges du personnel	19	2 145 381	2 509 973	4 726 301
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	648 650	421 187	1 063 723
Autres charges d'exploitation	21	693 912	642 598	1 345 417
Total des charges d'exploitation		7 046 528	7 322 615	13 686 459
RESULTAT D'EXPLOITATION		(51 553)	(559 775)	(1 933 974)
Charges financières nettes	22	(555 086)	(428 414)	(841 842)
Produits des placements		268 471	280 317	518 458
Autres gains ordinaires	23	115 067	39 418	40 783
Autres pertes ordinaires	24	(3 305)	(258)	(52 180)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		(226 407)	(668 712)	(2 268 755)
Impôt sur les sociétés		(14 290)	(13 780)	(25 912)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		(240 697)	(682 491)	(2 294 667)
Eléments extraordinaires		-	-	(1 500)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(240 697)	(682 491)	(2 296 167)

"GIF FILTER S.A."

# Etat des flux de trésorerie de l'exercice clos le 30/06/2017

(montants exprimés en dinars)

DESIGNATION Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'EXPLOITATION			
Résultat net	(240 697)	(682 491)	(2 296 167)
Ajustements pour			
Amortissements Provisions Reprise de provision Quotes-parts des subventions d'investissement Régularisation des immobilisation Résorption des charges à répartir	443 328 44 032 (3 432) (3 353) 164 723	397 128 29 376 (5 317) (3 353)	787 839 176 621 (13 855) (6 707) 113 118
Variations des: 25			
Stocks Créances Autres Actifs Fournisseurs et autres dettes Plus ou moins values de cessions	1 333 562 (1 141 525) 82 913 (589 364) (96 000)	(138 554) (767 606) (212 407) (*) 919 434 (11 317)	(664 639) 1 021 970 (1 276 977) 618 206 (11 317)
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation	(5 814)	(475 108)	(1 551 907)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelle et incorporelle	(1 207 050)	(218 060)	(691 643)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation. corporelle. et incorporelle	96 000	29 400	305 819
Déncaissements (Décaissements )provenant de la cession ( l'acquisition) d'immob. financières	(4 351)	(75 992)	102 170
Décaissement provenant des autres actifs non courants	-	(466 150)	(988 335)
Flux de trésorerie provenant de (affecté aux) activités d'investissements	(1 115 401)	(730 802)	(1 271 989)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distribution Encaissements d'emprunts	941 937	(500)	(500)
Remboursement d'emprunts	(290 577)	(77 198) (*)	
Enaissement Décaissement CNT	670 908	979 715 (*)	937 374
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	1 322 267	902 017	708 749
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de placements	79 029	(137 346) (*)	(140 951)
Variation de trésorerie 26	280 081	(441 239)	(2 256 099)
Trésorerie au début de l'exercice Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 775 295 <b>3 055 376</b>	5 031 394 (*) <b>4 590 155</b> (*)	

# (\*): Retraitement en proforma

### NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

### 1.1 PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

Les comptes de la Société GIF FILTER S.A , dont l'activité consiste en la fabrication des filtres conçus pour toutes les gammes de véhicules de transport, sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Les notes aux états financiers reprennent le détail des principales rubriques comptables.

### 1.2 PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la Société GIF FILTER S.A est tenue sur micro-ordinateur par l'application SAGE. Elle permet d'éditer périodiquement :

- le Grand-livre des comptes ;
- la Balance générale des comptes ;
- le bilan ;
- l'état de résultat ; et
- l'état des flux de trésorerie ;

### 1.3 IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est assujettie au taux d'impôt de 25%.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

### 1.4 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la Société GIF FILTER S.A sont libellés en Dinar Tunisien.

### 1.5. REVENUS

Les revenus provenant de la vente de biens sont comptabilisés, lorsque :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages substantiels inhérents à la propriété des biens ;
- Le montant du revenu peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques liés à l'opération iront à l'entreprise;
- Les coûts de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

### 1.6 IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxe. Elles sont amorties selon leur durée de vie estimée, selon le mode linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels informatiques	33%
Construction	5%
Matériel et outillage industriel	15%
Matériel de transport	20%
Installations Générales, Agencements	15%
Aménagements, installations divers	15%
Equipements de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Mobilier	20%
Emballage commerciaux	20%

### 1.7 OPERATIONS CONCLUES EN MONNAIES ETRANGERES

A la date de clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date, déterminé par la Banque Centrale de Tunisie.

### 1.8 LES STOCKS

Les stocks sont évalués, au 30 Juin 2017, comme suit :

- les matières premières et consommables ainsi que les pièces de rechange sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.
- les stocks de produits finis sont valorisés au coût moyen de production.
- les produits semi finis sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.
- la dépréciation des stocks est calculée suivant l'évaluation des articles à rotation lente.

### 1.9 CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES DE PRESENTATION

Les états financiers de la société GIF FILTER S.A arrêtés au 30 Juin 2016 ont été retraités en proforma, afin d'améliorer leur présentation.

Les principaux changements se rattachent à l'état des flux de trésorerie et se présentent comme suit :

- La variation des fournisseurs d'immobilisations sont désormais présentés parmi les flux liés aux activités d'investissement.
- Les décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles sont présentés nets des acquisitions financés par leasing.
- Les encaissements et décaissements provenant des crédits à court terme sont désormais présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement. De ce fait, la trésorerie de fin d'exercice a été ajustée.

# NOTES SUR LES POSTES DES ETATS FINANCIERS I- LES POSTES DU BILAN

Note 2 : <u>Immobilisations incorporelles et corporelles</u>

Les immobilisations corporelles et incorporelles, nettes d'amortissements, s'élèvent au 30/06/2017 à 7 146 292 dinars contre 20 183 205 dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	31/12/2016
Logiciels	376 169	(365 399)	10 770	376 169
otal des immobilisations incorporelles	376 169	(365 399)	10 770	376 169
Terrain	1 904 546	-	1 904 546	1 904 546
Construction	2 623 123	(2 177 767)	445 356	2 623 123
Matériel et outillage	3 253 899	(3 253 833)	66	3 253 899
Ag. Aménagement et installation	1 254 655	(1 147 391)	107 264	1 245 038
Matériel industriel	6 485 939	(3 838 378)	2 647 561	6 104 479
Outillage industriel	1 470 190	(1 115 502)	354 688	1 460 256
Ag. Aménagement et installation divers	658 228	(517 983)	140 245	648 562
Matériel de transport	113 375	(113 375)	(00)	113 375
Matériel de transport de biens	261 641	(251 506)	10 135	426 651
Équipement de bureau	285 021	(264 723)	20 298	284 937
Matériel informatique	557 502	(524 058)	33 444	552 926
Emballages commerciaux	61 900	(61 900)	-	61 900
Immobilisation corporelle en cours	291 429	-	291 429	291 429
Immobilisation a statut juridique	1 497 852	(317 362)	1 180 490	835 916
Total des immobilisations corporelles	20 719 299	(13 583 777)	7 135 522	19 807 036
Total	21 095 467	(13 949 176)	7 146 292	20 183 205

# Tableau des immobilisations et des amortissements

(Montant exprimés en Dinars)

	Valeurs brutes				Amortissements				
	01/01/2017	<u>Acquisitions</u>	Cessions	30/06/2017	01/01/2017	Dotations	Cessions	30/06/2017	VCN
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	376 169	-	-	376 169	357 313	8 086	-	365 399	10 770
Logiciels	376 169			376 169	357 313	8 086		365 399	10 770
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 807 036	1 077 272	(165 009)	20 719 299	13 313 545	435 241	(165 009)	13 583 777	7 135 522
Terrain	1 904 546			1 904 546				-	1 904 546
Construction	2 623 123			2 623 123	2 135 541	42 227		2 177 767	445 356
Matériel et outillage	3 253 899			3 253 899	3 253 803	30		3 253 833	66
Ag. Aménagements et installations	1 245 038	9 617		1 254 655	1 125 441	21 950		1 147 391	107 264
Matériel industriel	6 104 479	381 459		6 485 939	3 644 304	194 074		3 838 378	2 647 561
Outillage industriel	1 460 256	9 934		1 470 190	1 071 887	43 615		1 115 502	354 688
Ag. Aménagement et installation divers	648 562	9 666		658 228	504 656	13 326		517 983	140 245
Matériel de transport	113 375			113 375	113 375	-		113 375	-
Matériel de transport de biens	426 651		(165 009)	261 641	413 962	2 554	(165 009)	251 506	10 135
Équipement de bureau	284 937	84		285 021	260 902	3 821		264 723	20 298
Matériel informatique	552 926	4 576		557 502	511 359	12 699		524 058	33 444
Emballages commerciaux	61 900			61 900	61 900	-		61 900	-
Immobilisations corporelles en cours	291 429			291 429	-	-		-	291 429
Immobilisations a statut juridique	835 916	661 937		1 497 852	216 416	100 946		317 362	1 180 490
<u>Total</u>	20 183 205	1 077 272	(165 009)	21 095 468	13 670 858	443 329	(165 009)	13 949 176	7 146 292

### Note 3 : <u>Immobilisations financières</u>

Les immobilisations financières s'élèvent au 30/06/2017 à 130 665 dinars contre 304 476 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Titres "AXESS"	99 000	99 000	99 000
Titres "BTS"	20 000	20 000	20 000
Titres "CDF"	50 000	50 000	50 000
Dépôts et cautionnement versés	11 665	6 931	7 314
Fonds de garantie	-	178 545	-
Total brut	180 665	354 476	176 314
Provisions sur titres	(50 000)	(50 000)	(50 000)
Total net	130 665	304 476	126 314

### Note 4: Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent à des charges à répartir représentant les indemnités de licenciement versées par la société à ces ex-salariés conformément à la décision de la commission régionale de licenciement.

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Valeur brute des charges à répartir	988 335	466 150	988 335
Résorptions des charges à répartir	(277 841)	-	(113 118)
Total net	710 495	466 150	875 217

### Note 5 : Stocks

Les stocks s'élèvent au 30/06/2017 à 4 690 487 dinars contre 5 537 477 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Stocks de matières premières & fournitures	2 023 463	2 645 995	2 683 257
Stocks de produits finis	2 118 894	2 354 982	2 821 257
Stocks de produits semi finis	279 597	284 803	252 848
Stocks de pièces de rechange et d'emballages	527 972	471 624	526 126
Total	4 949 926	5 757 404	6 283 489
Provisions pour dépréciation des stocks	(259 440)	(219 927)	(259 440)
Total net	4 690 487	5 537 477	6 024 049

### Note 6 : Clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent au 30/06/2017 à 4 082 912 dinars contre 4 833 608 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Clients locaux	1 506 692	1 981 576	1 331 595
Clients étrangers	1 919 082	1 992 027	1 138 710
Clients, effets à recevoir	23 277	28 920	45 462
Clients douteux	2 363 780	2 262 286	2 323 180
Clients, chèques et effets impayés	467 506	382 404	262 444
Clients, chèques en caisse	186 193	468 520	223 615
Total brut	6 466 532	7 115 733	5 325 007
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(2 383 620)	(2 282 125)	(2 343 020)
Total net	4 082 912	4 833 608	2 981 987

### Note 7 : <u>Autres actifs courants</u>

Les autres actifs courants s'élèvent au 30/06/2017 à 2 553 062 dinars contre 1 608 554 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2017
Fournisseurs, Avances et Acomptes	47 622
Personnel	45 753
Etat, impôts et taxes	564 355
Sociétés du groupe	1 850 192
Charges constatées d'avance	80 539
Compte Transit Affacturage	-
Compte D'attente	10 150
Autres Comptes D'actif	36 815
Total brut	2 635 426
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(82 364)
Total net	2 553 062

	_	_
30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
47 622	87 665	161 383
45 753	98 234	94 542
564 355	433 223	587 191
1 850 192	701 014	1 741 010
80 539	164 530	71 934
-	11 940	-
10 150	78 199	10 270
36 815	78 963	52 009
2 635 426	1 653 768	2 718 339
(82 364)	(45 214)	(82 364)
2 553 062	1 608 554	2 635 974

# Note 8 : <u>Autres actifs financiers</u>

Les autres actifs financiers s'élèvent au 30/06/2017 à 90 119 dinars contre 165 543 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	
Effets et chèques remis à l'encaissement	
Effets et chèques à l'escompte	
Fond de garantie	
Total brut	

30/06/2010	30/06/2017
28 14	18 006
137 40	-
	72 114
165 54	90 119

_
31/12/2016
60 962
6 288
101 898
169 149

# Note 9 : <u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30/06/2017 à 4 237 720 dinars contre 5 590 675 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation
Placements UIB
Placements Amen Bank
Placements Audio com
Placements Ets Med Loukil
Banques
Caisses
Total

800 000
3 400 000
-
-
34 701
3 020
4 237 720

30/06/2016
800 000
3 500 000
400 000
800 000
83 912
6 762
5 590 675

31/12/2016
800 000
3 400 000
-
-
67 808
3 323
4 271 131

# Note 10 : Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 30/06/2017 à 10 887 651 dinars contre 12 748 730 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016 (*)
Capital social	10 563 994	10 563 994	10 563 994
Réserves légales	1 035 317	1 035 317	1 035 317
Réserves statutaires	1 174 552	1 174 552	1 174 552
Réserves pour réinvestissements	1 076 088	1 076 088	1 076 088
Réserves pour fonds social	176	176	176
Réserves de régularisation du cours	250 000	250 000	250 000
Autres réserves	67 795	67 795	67 795
Résultats reportés	(1 986 806)	(478 479)	(478 479)
Amortissements différés	(1 581 839)	(794 000)	(794 000)
Réserve spéciale de réévaluation	523 512	523 512	523 512
Subvention d'investissement	1 351 362	1 351 362	1 351 362
Résorption subventions	(1 345 802)	(1 339 095)	(1 342 449)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	11 128 348	13 431 222	13 427 868
Résultat net de l'exercice	(240 697)	(682 491)	(2 296 167)
Total des capitaux propres avant affectation	10 887 651	12 748 730	11 131 701

<sup>(\*)</sup> Retraitement en pro forma

Le tableau de mouvements des capitaux propres se présente comme suit :

### Tableau des mouvements des capitaux propres arrêté au 30/06/2017

DESIGNATION	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Autres réserves	Résultats reportés	Amortissements différés	Réserve spéciale de réévaluation	Subvention d'investissemen t	Résorption subvention	Résutat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2016	10 563 994	1 035 317	176	2 568 435	(478 479)	(794 000)	523 512	1 351 362	(1 342 449)	(2 296 167)	11 131 701
Affectation du résultat 2016 décidée par l'AGO du 19/06/2017					(1 508 328)	(787 839)				2 296 167	-
Résorption des subventions d'investissement									(3 353)		(3 353)
Résultat de l'exercice										(240 697)	(240 697)
Soldes au 30/06/2017	10 563 994	1 035 317	176	2 568 435	(1 986 806)	(1 581 839)	523 512	1 351 362	(1 345 802)	(240 697)	10 887 651
	10 563 994	1 035 317	176	2 568 435	(1 986 806)	(1 581 839)	523 512	1 351 362	(1 345 802)	(240 697)	10 887 651

# Note 11 : <u>Emprunts et dettes assimilées</u>

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 30/06/2017 à 2 343 407 dinars contre 1 715 573 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation						
Emprunts bancaires						
Crédit leasing						
Total						

30/06/2017							
1 525 149							
818 258							
2 343 407							

30/06/2016						
1 600 000						
115 573						
1 715 573						

<u>-</u>
31/12/2016
1 280 000
269 939
1 549 939

Le tableau des emprunts se présente comme suit :

Tableau des emprunts arrêté au 30/06/2017										
		Fores	24 /42 /20	1,				Fire	20/0//200	47
Désignation	Montant de crédit	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Total	Additions de la période	Rembourseme	Reclassement	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Total
Emprunt BT	1 600 000	1 280 000	320 000	1 600 000	0	160 000	160 000	1 280 000	160 000	1 440 000
Emprunt AB	280 000	. 200 000	0	0	280 000	10 744		245 149		269 256
Total des emprunts bancaires	1 880 000	1 280 000	320 000	1 600 000	280 000	170 744	184 107	1 525 149	184 107	1 709 256
Emprunt leasing Attijari 410850	94 343	0	5 949	5 949	0	5 949	0	0	0	0
Emprunt leasing Attijari 471680	170 378	21 325	60 200	81 525	0	29 411	30 789	21 325	30 789	52 114
Emprunt leasing Attijari 476540	49 037	26 165	15 587	41 752	0	7 619	7 968	26 165	7 968	34 133
Emprunt leasing Attijari 476570	45 582	12 596	15 503	28 099	0	7 574	7 929	12 596	7 929	20 525
Emprunt leasing Attijari 543440	50 067	29 467	15 679	45 146	0	7 664	8 015	29 467	8 015	37 482
Emprunt leasing Attijari 533300	224 066	180 386	37 716	218 103	0	18 436	19 281	180 386	19 281	199 667
Emprunt leasing Hannibalis 430600	112 779		0	0	112 779	16 750	17 817	78 211	17 817	96 029
Emprunt leasing Hannibalis 432910	40 450		0	0	40 450	16 963	4 153	19 334	4 153	23 487
Emprunt leasing Hannibalis 453610	93 420		0	0	93 420	3 829	7 894	81 697	7 894	89 591
Emprunt leasing Hannibalis 456620	415 288		0	0	415 288	5 640	40 571	369 077	40 571	409 648
Total des emprunts leasing	1 295 410	269 939	150 634	420 573	661 937	119 834	144 418	818 258	144 418	962 676
Total des emprunts	3 175 410	1 549 939	470 634	2 020 573	941 937	290 577	328 525	2 343 407	328 525	2 671 932

### Note 12 : <u>Fournisseurs et comptes rattachés</u>

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 30/06/2017 à 2 038 158 dinars contre 2 912 073 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation						
Fournisseurs locaux						
Fournisseurs étrangers						
Fournisseurs, effets à payer						
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie						
Fournisseurs étrangers d'immobilisations						
Fournisseurs d'exploitation						
Fournisseurs, chèques à payer						
Fournisseurs, factures non parvenues						
Total						

30/06/2016		31/12/2016
1 191 024		1 586 690
914 604		262 959
483 636		537 374
35 071		35 071
120 100		129 777
-		-
97 323		61 449
70 314		322 307
2 912 073		2 935 627
	1 191 024 914 604 483 636 35 071 120 100 - 97 323 70 314	1 191 024 914 604 483 636 35 071 120 100 - 97 323 70 314

# Note 13 : <u>Autres passifs courants</u>

Les autres passifs courants s'élèvent au 30/06/2017 à 1 660 080 dinars contre 1 790 638 dinars au 30/06/2016 e se détaillent comme suit :

Désignation						
Personnel						
Etat, impôts et taxes						
Sociétés du groupe						
Dividendes à payer						
CNSS et organismes sociaux						
Charges à payer						
Produits constatés d'avance						
Créditeurs divers						
Total						

30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
214 387	220 311	315 812
443 266	238 510	349 998
2 370	353 343	1 862
10 186	10 186	10 186
273 958	272 607	352 692
676 133	639 047	375 711
34 741	44 991	57 266
5 037	11 643	18 226
1 660 080	1 790 638	1 481 752

### Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 30/06/2017 à 6 712 455 dinars contre 5 653 944 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation
Échéances à moins d'un an sur emprunts
Financements de stocks
Financements en devises
Préfinancement export
Autres crédits à court terme
Banques
Total

30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
328 525	80 405	470 634
400 000	360 000	360 000
1 210 586	826 186	1 151 176
826 000	400 000	400 000
2 765 000	2 986 833	2 619 502
1 182 345	1 000 520	1 495 836
6 712 455	5 653 944	6 497 148

# II- LES POSTES DE L'ETAT DU RESULTAT

# Note 15 : Revenus

Les revenus s'élèvent au 30/06/2017 à 6 977 732 dinars contre 6 738 431 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation
Ventes locales
Ventes à l'export
Ventes en suspension
Ventes déchets
RRR sur ventes
Total

30/06/2017
5 189 931
1 909 911
-
11 837
(133 946)
6 977 732

30/06/2016		
4 965 987		
1 837 492		
1 003		
13 991		
(80 042)		
6 738 431		

31/12/2016
9 629 075
2 304 309
1 003
27 583
(237 248)
11 724 722

# Note 16 : <u>Autres produits d'exploitation</u>

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 30/06/2017 à 17 243 dinars contre 24 410 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation
QP des subventions d'investissement
Autres
Total

30/06/2017
3 353
13 889
17 243

30/06/2016
3 353
21 057
24 410

31/12/2016
6 707
21 057
27 763

# Note 17 : Achats consommés de matières et consommables

Les achats consommés de matières et consommables s'élèvent au 30/06/2017 à 2 027 286 dinars contre 3 681 810 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation		30/06/2
Achats de matières premières et accessoires		1 364
Achats de matières consommables		493
Achats d'études et de prestations		
Frais sur achats		168
Total		2 027
Variation des stocks de matières premières et consommables		659
		2 687

30/06/2016	30/06/2017
2 780 119	1 364 545
696 320	493 806
	-
205 370	168 934
3 681 810	2 027 286
306 934	659 794
3 988 744	2 687 080

31/12/2016
5 323 827
1 163 384
-
336 026
6 823 237
215 169
7 038 405

### Note 18 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 30/06/2017 à 197 737 dinars contre 205 601 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

200 001 dillais dd 00/ 00/ 2010 0t 30 dotail
Désignation
Electricité et Gaz
Eau
Carburant
Autres
Total

30/06/2017
110 885
2 998
69 311
14 543
197 737

30/06/2016	
112 405	
4 010	
72 783	
16 403	
205 601	

31/12/2016
208 419
8 890
138 373
36 738
392 420

# Note 19 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 30/06/2017 à 2 145 381 dinars contre 2 509 973 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	
Salaires et compléments de salaires	
Charges sociales	
Autres charges de personnel	
Total	

30/06/2017
1 663 883
246 303
235 195
2 145 381

30/06/2016	
1 917 997	
324 939	
267 037	
2 509 973	

31/12/2016		
3 589 184		
696 893		
440 224		
4 726 301		

### Note 20 : <u>Dotations aux amortissements at aux provisions</u>

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 30/06/2017 à 648 650 dinars contre 421 187 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	
Dotations pour résorption des charges à répartir	
Dotations aux provisions pour risques et charges	
Reprises sur provisions des comptes clients	
Total	

30/06/2017	30/06/2016
8 086	8 036
435 241	389 092
44 032	1 755
-	27 620
164 723	-
-	-
(3 432)	(5 317)
648 650	421 187

_	
	31/12/2016
	16 389
	771 450
	72 338
	67 133
	113 118
	37 150
	(13 855)
	1 063 723

# Note 21 : <u>Autres charges d'exploitation</u>

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30/06/2017 à 693 912 dinars contre 642 598 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Location		16 030	17 267	32 534
Entretien et réparation		75 304	51 340	117 791
Primes d'assurances		55 154	51 513	102 302
Etudes, recherche et divers services extérieurs		120 340	88 364	217 524
Total des services extérieurs		266 828	208 484	470 151
Personnel extérieurs à l'entreprise		-	-	-
Honoraires et rémunération d'intermédiaire		89 609	106 979	191 615
Publicité, publications et relations publiques		84 477	88 600	217 409
Frais de transport	7	64 017	40 677	84 593
Déplacements, missions et réceptions	1	87 241	62 555	125 758
Frais postaux et de télécommunication		31 119	35 017	71 016
Jetons de présence		25 000	38 250	72 000
Autres		-	-	-
Total des autres services extérieurs		381 462	372 078	762 390
TFP & FOPROLOS		27 392	31 254	69 447
TCL		3 212	10 694	10 694
Droits d'enregistrements et de timbres	1	6 510	13 187	19 701
Taxes sur les véhicules		5 172	5 251	9 980
Autres droits	]	3 336	1 648	3 054
Total des impôts et taxes		45 622	62 035	112 876
_	_ '			
Total des autres charges d'exploitation		693 912	642 598	1 345 417

# Note 22 : <u>Charges financières nettes</u>

Les charges financières nettes s'élèvent au 30/06/2017 à 555 086 dinars contre 428 414 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Intérêts des comptes courants	45 479	44 702	94 173
Intérêts des billets de trésorerie	80 569	80 013	165 951
Intérêts sur emprunts	25 665	10 575	23 078
Intérêts des autres dettes	150 924	145 188	267 667
Commissions bancaires	39 041	50 893	81 989
Autres intérêts	113 549	77 395	162 198
Pertes de change	274 261	178 798	225 756
Gains de change	(173 818)	(158 843)	(177 559)
Produits financiers	(583)	(306)	(1 410)
Total	555 086	428 414	841 842

# Note 23 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 30/06/2017 à 115 067 dinars contre 39 418 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Produits nets sur cession d'immobilisations	96 000	11 400	11 400
Gains sur éléments non recurrents	19 067	28 018	29 383
Total	115 067	39 418	40 783

### Note 24: Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 30/06/2017 à 3 305 dinars contre 258 dinars au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	83	83
Pertes sur éléments non récurrents	3 305	175	52 097
Total	3 305	258	52 180

### II- LES POSTES DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### Note 25 : Variation des éléments du BFR

Désignation						
Stocks						
Clients et comptes rattachés						
Autres actifs courants						
Fournisseurs et comptes rattachés						
Autres passifs courants et financiers						

30/06/2017	30/06/2017		31/12/2016		
4 949 926		6 283 489		1 333 562	
6 466 532		5 325 007		(1 141 525)	
2 635 426		2 718 339		82 913	
2 003 087		2 770 779		(767 691)	
1 649 894		1 471 566		178 327	

# Note 26 : <u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>

Désignation	30/06/2017	31/12/2016
Liquidités et équivalents de liquidités	4 237 720	4 271 131
Concours bancaires	(1 182 345)	(1 495 836)
Trésorerie fin de l'exercice	3 055 376	2 775 295

### Note 27: Note sur les engagements hors bilan

Au 30 juin 2017, les engagements hors bilan de la société "GIF Filter SA", se présente comme suit :

1) Des créances remises à l'escompte 2 460

669 DT;

3) Des crédits documentaires de financement

en devise 1 210 585 DT

4) Nantissement de matériel en 1er rang en faveur de l'Amen Banque (Emprunt de 280 000DT)

### Note 28 : Note sur les parties liées

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé, au 30 juin 2017, les opérations suivantes :

### Ventes en DT (TTC)

Economic Auto	Ets Med Loukil Et Cie	Trucks Gros	Inter parts
71 186.100	8 966.950	860.443	1 295.370

### Achats en DT (TTC)

GIF Distribution	Aures Auto Citroën	Groupe audio com.	Economic Auto
152 514.971	2406.082	590.678	2834.878

2/ Ci-dessous la liste des p	olacements de la s	ociété au 3	30/06/2017 :			
DESIGNIATION	Société convention	Date Début	Période Placement	Date Fin	Montant	Taux
PLACEMENT UIB	MISS	12/06/2017	90	10/09/2017	400 000	8.0%
PLACEMENT UIB	ETS MED LOUKIL	07/04/2017	120	05/08/2017	400 000	8.0%
SOUS-TOTAL UIB					800 000	
AUDIOCOM	AUDIOCOM	01/06/2017	30	30/06/2017	200 000	8.0%
ETS MED LOUKIL	ETS MED LOUKIL	01/06/2017	30	30/06/2017	600 000	8.0%
SOUS-TOTAL ATTIJARI					800 000	
PLACEMENT AB	MIDCO	30/04/2017	90	29/07/2017	500 000	9.5%
PLACEMENT AB	AUDIOCOM	14/05/2017	90	12/08/2017	300 000	8.0%
PLACEMENT AB	LIG	17/05/2017	90	15/08/2017	1 000 000	9.5%
MIDCO	MIDCO	01/06/2017	30	30/06/2017	100 000	8.0%
PLACEMENT AB	LIG	28/02/2017	90	30/06/2017	1 600 000	8.0%
SOUS-TOTAL AMEN BANK					3 500 000	
LIG	LIG	01/06/2017	30	30/06/2017	668 407	9.5%
LOUKIL COM	LOUKIL COM	01/06/2017	30	30/06/2017	112 000	9.5%
MIG ENGINEERING	MIG ENGINEERING	01/06/2017	30	30/06/2017	40 059	9.5%
SOUS-TOTAL STUSID					820 466	
Intérêts comptes courants					129 726	
TOTAL					6 050 192	

### SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

### Exercice clos le 30/06/2017

(Exprimé en dinar)

PRODUITS		CHARGES		SOLDE	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
VENTES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 977 732 17 243	DESTOCKAGE DE PRODUCTION	(673 768)	PRODUCTION	6 321 207	7 208 328	12 632 292
PRODUCTION	6 321 207	ACHATS CONSOMMES	2 884 816	MARGE SUR COUT MATIERES	3 436 391	3 013 983	5 201 467
MARGE SUR COUT MATIERES	3 436 391	AUTRES CHARGES EXTERNES	648 290	VALEUR AJOUTEE BRUTE	2 788 100	2 433 421	3 968 927
VALEUR AJOUTEE BRUTE	2 788 100	IMPOTS & TAXES CHARGES DE PERSONNEL	45 622 2 145 381	EXCEDENT (INSUFFISANCE) BRUT(E) D'EXPLOITATION	597 097	(138 588)	(870 251)
		<u>TOTAL</u>	2 191 003				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION Produits des placements AUTRES GAINS ORDINAIRES		INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION CHARGES FINANCIERES NETTES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS AUTRES PERTES ORDINAIRES IMPOT SUR LES SOCIETES	0 555 086 648 650 3 305 14 290				
<u>TOTAL</u>	980 635	Eléments extraordinaires <u>TOTAL</u>	1 221 332	RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	(240 697)	(682 491)	(2 296 167)

### RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

### Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la **SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION "GIF FILTER S.A**" pour la période allant du premier janvier au 30 Juin 2017.

#### Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société **GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION "GIF FILTER S.A"** au 30 juin 2017 qui font ressortir un total net bilan de **23 641 752 DT** ainsi qu'un total de capitaux propres s'élevant à **10 887 651 DT**, y compris le résultat de la période qui s'élève à un déficit de **240 697 DT**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

### Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, de la société **GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION "GIF FILTER S.A"** arrêtés au 30 Juin 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**TUNIS, le 12 Septembre 2017** 

Le commissaire aux comptes

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI Managing Partner F.M.B.Z KPMG TUNISIE

### FCC BIAT - CREDIMMO 1

### **COMPTE RENDU D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2017**

# AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXAMEN DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2017

Conformément aux dispositions de l'article 46 du code des organismes de placement collectif et de l'article 37 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif au Fonds Commun de Créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, nous avons procédé à la revue du compte rendu d'activité du FCC BIAT – CREDIMMO 1 au 30 juin 2017, visant à nous permettre d'exprimer une opinion modérée sur les informations contenues dans ledit compte rendu.

### Responsabilité de la Direction

L'établissement du compte rendu d'activité ainsi que le respect des dispositions réglementaires régissant les fonds communs de créances relèvent de la responsabilité de la direction du fonds. Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de nos travaux, un avis sur les informations contenues dans le compte rendu d'activité semestriel au 30 juin 2017.

#### Etendue de la mission

Nos contrôles ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles applicables en Tunisie et à la norme ISAE 3000 « *Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou d'examen limité d'informations financières historiques* ».

Notre indépendance est définie par les textes législatifs et réglementaires ainsi que par le code des devoirs professionnels.

Durant nos travaux, nous avons mis en œuvre les diligences conduisant à une assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des contrôles plus étendus. Nous n'avons pas procédé à un audit ou à un examen limité de la situation comptable arrêtée au 30 juin 2017.

Nos travaux ont consisté à la vérification des informations contenues dans le compte rendu d'activité au 30 juin 2017, eu égard aux exigences prévues par la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'article 37 du règlement du CMF sus-visé.

#### Conclusion

A notre avis et sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations contenues dans le compte rendu d'activité semestriel, ci-joint, du Fonds Commun de Créances FCC BIAT – CREDIMMO 1 au 30 juin 2017, ne sont pas sincères, dans tous leurs aspects significatifs, eu égard aux normes généralement admises en la matière en Tunisie.

#### Vérifications et informations spécifiques

Le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entré en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel du 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission.

Tunis, le 15 août 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Walid BEN SALAH

#### CARACTERISTIQUES DU FONDS A L'EMISSION :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est constitué de créances titrisées saines, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	22 Mai 2006
CRD TOTAL	50.019 MILLE DINARS
Nombre de prets	1592
CRD MOYEN	31.418,788 DINARS
CRD MINIMUM	2.745,826 DINARS
CRD MAXIMUM	342.694,711 DINARS
TAUX MOYEN	8.41%
TAUX PONDERE	8.21%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	41 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	171 MOIS

#### **CARACTERISTIQUES DES PARTS A L'EMISSION:**

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 1 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 019 mille Dinars.

Les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts <b>S</b>	Part R
Nombre de parts	36 000	10 000	2 500	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 518 711.211
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1.2%	TMM + 2.2%	-
Date de maturité	Mai 2011	Mai 2015	Mai 2015	Février 2016
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de réserve<sup>1</sup>.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

#### A. POURCENTAGE DES PARTS DETENUES PAR LES OPCVM

	Parts P2
OPCVM	55.00%
Autres	45.00%
TOTAL	100%

## B. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

Trimestriellement et à chaque date de paiement, le fonds est tenu de payer la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunérée au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

Le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires sur la période semestrielle au 30 Juin 2017 respectivement à la date de paiement du 15-02-2017 et celle du 15-05-2017.

LES COMMISSIONS NETTES EN DINARS	15-02-17	15-05-17
Société de gestion	3 275,728	2 812,799
Recouvreur	3 275,728	2 812,799
Dépositaire	409,903	352,037
Total	6 961,359	5 977,635

#### C. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES

Au 30-06-2017, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, pour des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » se compose de 228 créances pour un capital restant dû de 2 249 milles dinars soit un amortissement de 96% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 7.66%<sup>3</sup>.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds est de 22 mois.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le Taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Juin 2017.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur le premier semestre 2017:

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier	248	2 835	0.04%	0.38%
Février	247	2 727	0.00%	0.36%
Mars	242	2 611	0.36%	0.37%
Avril	239	2 494	0.49%	0.44%
Mai	231	2 349	1.77%	0.42%
Juin	228	2 249	0.00%	0.66%

Par ailleurs, le ratio de perte nette, à la date du 30-06-2017, est de 11.86%, notons que ce ratio désigne le pourcentage des créances déchues et marquera le début de la période d'amortissement accéléré, dés lors qu'il devance le seuil de 3% pour la première année, de 5% pour la deuxième, de 6.5% pour la 3ème et de 7% pour les années postérieures.

#### SITUATION DES PLACEMENTS SUR LES COMPTES DU FONDS AU 30 JUIN 2017 :

#### Compte d'accueil

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06- 2017 en dinars
BTA 5.5% Février 2020	1	981,000	20,795	1 001,795
BTA 5.5% Février 2020	38	37 601,000	790,192	38 391,192
BTA 5.5% Février 2020	162	160 056,000	3 368,712	163 424,712
TOTAL	201	198 638,000	4 179,699	202 817,699

#### Compte de réserve

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06- 2017 en dinars
BTA 5.5% Février 2020	1 533	1 500 807,000	31 878,000	1 532 685,000
TOTAL	1 533	1 500 807,000	31 878,000	1 532 685,000

#### D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle dont le détail est sur les tableaux ci-après :

Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 ont perçu leurs dernières rémunérations en flux d'intérêts et principal en Février 2012 et que les porteurs de parts prioritaires P2 et Subordonnés S ont commencé à percevoir leurs rémunérations en principal après l'amortissement complet des parts P1.

#### **DONNEES UNITAIRES:**

#### PARTS PRIORITAIRES P2:

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts en dinars	Intérêts nets en dinars
15 février 2017	5,45%	135,257	29,275	894,018	1,884	1,507
15 mai 2017	5,53%	105,982	34,059	928,077	1,449	1,159

#### PARTS SUBORDONNEES S:

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts en dinars	Intérêts nets en dinars
15 février 2017	6,45%	135,257	29,275	894,018	2,229	1,783
15 mai 2017	6,53%	105,982	0,000 (*)	894,018	1,711	1,369

(\*) L'amortissement des Parts S est suspendu jusqu'à complet amortissement des Parts Prioritaires, et ce, suite au passage de l'amortissement normal à l'amortissement accéléré des parts en résultante du constat par la société de gestion du dépassement du seuil de 7% du ratio de perte nette par le fonds à compter du paiement du 15 Mai 2017;

#### PART RESIDUELLE:

	CRD	Intérêts Brut en dinars	Intérêts Nets en dinars
15 février 2017	1 518 711,211	204 543,293	163 634,634
15 mai 2017	1 518 711,211	0,000 (**)	0,000

• (\*\*) Tout paiement au titre de la Part Résiduelle est suspendu jusqu'à complet amortissement des Parts Prioritaires et des parts S, et ce à compter du paiement du 15 Mai 2017;

#### **DONNEES GLOBALES:**

	Parts prioritaires P2	PARTS SUBORDONNEES S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT DE PERIODE	1 352 570	338 143
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	633 340	73 188
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN DE PERIODE	719 230	264 955

#### E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le FCC alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A la date du 30 Juin 2017, le fonds de réserve est plafonné.

#### F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

ANNEE	MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS
	CD au 31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2008	CD au 30/09/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	CD au 30/11/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	CD au 30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
2010	CD au 31/07/2010	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	CD au 31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
2011	CD au 31/07/2011	,
	CD au 31/07/2011	Récupération partielle
2012	CD au 30/09/2012	Récupération partielle
	CD au 31/10/2012	Mise en jeu de garantie réelle

	CD au 30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu	
2013	CD au 30/09/2013	Récupération partielle	
	CD au 30/09/2013		
2014	CD au 31/10/2014	Mise en jeu de garantie réelle  Récupération partielle	
2015	CD au 31/05/2015	Garantie en attente de mise en jeu	
	CD au 30/09/2015	Récupération partielle	
2016	CD au 31/10/2016	Garantie en attente de mise en jeu	

### G. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS

A la date du 30 Juin 2017, la notation des parts émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation et ce, depuis Mai 2016.

En effet, en date du 11 mai 2016, l'agence de notation Moody's a repositionné l'échelle de notation nationale des parts prioritaires et subordonnées du FCC BIAT-CREDIMMO 1 de "A1.tn" à "Aaa.tn" et ce, en conjonction avec le recalibrage de l'échelle de notation nationale tunisienne.

#### H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Toutes les créances du FCC BIAT-CREDIMMO 1 disposent d'une clause de remboursement anticipé.

#### I. COTATION DES PARTS

A la date du 30 Juin 2017, le Fonds Commun de Créance : FCC BIAT-CREDIMMO 1 dispose d'une seule part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse à savoir la Part Prioritaire P2 qui est valorisée à son encours arrêté à la date d'inventaire à 71,923 DT.

Quant à la Part Prioritaire P1, elle est totalement amortie, et ce depuis le 15 Février 2012.

Ci-après un état récapitulant la cotation et l'amortissement des parts émises par le FCC BIAT-CREDIMMO 1.

PARTS	DATE DE COTATION	COTEE	AMORTIE
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Non

Aucune transaction n'a été constatée pour la part prioritaire P2 depuis sa date de Cotation jusqu'au 30 Juin 2017.

#### FCC BIAT - CREDIMMO 2

#### COMPTE RENDU D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2017

# AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXAMEN DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2017

Conformément aux dispositions de l'article 46 du code des organismes de placement collectif et de l'article 37 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif au Fonds Commun de Créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, nous avons procédé à la revue du compte rendu d'activité du FCC BIAT – CREDIMMO 2 au 30 juin 2017, visant à nous permettre d'exprimer une opinion modérée sur les informations contenues dans ledit compte rendu.

#### Responsabilité de la Direction

L'établissement du compte rendu d'activité ainsi que le respect des dispositions réglementaires régissant les fonds communs de créances relèvent de la responsabilité de la direction du fonds. Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de nos travaux, un avis sur les informations contenues dans le compte rendu d'activité semestriel au 30 juin 2017.

#### Etendue de la mission

Nos contrôles ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles applicables en Tunisie et à la norme ISAE 3000 « Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou d'examen limité d'informations financières historiques ».

Notre indépendance est définie par les textes législatifs et réglementaires ainsi que par le code des devoirs professionnels.

Durant nos travaux, nous avons mis en œuvre les diligences conduisant à une assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des contrôles plus étendus. Nous n'avons pas procédé à un audit ou à un examen limité de la situation comptable arrêtée au 30 juin 2017.

Nos travaux ont consisté à la vérification des informations contenues dans le compte rendu d'activité au 30 juin 2017, eu égard aux exigences prévues par la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'article 37 du règlement du CMF sus-visé.

#### Conclusion

A notre avis et sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations contenues dans le compte rendu d'activité semestriel, ci-joint, du Fonds Commun de Créances FCC BIAT – CREDIMMO 2 au 30 juin 2017, ne sont pas sincères, dans tous leurs aspects significatifs, eu égard aux normes généralement admises en la matière en Tunisie.

#### Vérifications et informations spécifiques

Le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entré en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel du 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission.

Tunis, le 15 août 2017

Le Commissaire aux Comptes :

**Walid BEN SALAH** 

#### **CARACTERISTIQUES DU FONDS A L'EMISSION:**

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées saines, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 Mai 2007
CRD TOTAL	50 003 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	<b>39 372,669</b> DINARS
CRD MINIMUM	4 051,001 DINARS
CRD MAXIMUM	<b>269 695,408</b> DINARS
TAUX MOYEN	8.34%
TAUX PONDERE	8.14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

#### **CARACTERISTIQUES DES PARTS A L'EMISSION:**

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont telles que suit :

	Parts <b>P1</b>	Parts <b>P2</b>	Parts <b>P3</b>	Parts <b>S</b>	Part <b>R</b>
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM+0.5%	TMM+1%	TMM+1.7%	TMM+ 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie<sup>1</sup>.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques<sup>2</sup>.

#### A. POURCENTAGE DES PARTS DETENUES PAR LES OPCVM

	PARTS P3
OPCVM	16.25%
AUTRES	83.75%
TOTAL	100%

## B. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS

Trimestriellement et à chaque date de paiement, le fonds est tenu de payer la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunérée au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

Le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires sur la période semestrielle au 30 Juin 2017 respectivement à la date de paiement du 15-02-2017 et celle du 15-05-2017.

Les commissions nettes		
En Dinars	15-02-17	15-05-17
Société de gestion	6 026,843	5 350,122
Recouvreur	6 026,843	5 350,122
Dépositaire	753,793	669,203
Total	12 807,479	11 369,447

Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

<sup>3%</sup> durant les premiers paiements.

<sup>2</sup> Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

#### C. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES

Au 30-06-2017, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, pour des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de 301 créances pour un capital restant dû de 4 631 milles dinars soit un amortissement de 91% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 7.81%<sup>3</sup>.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds est de 35 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur la période semestrielle au 30 juin 2017 :

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier	324	5 394	0.49%	0.27%
Février	321	5 242	0.32%	0.31%
Mars	314	5 065	0.92%	0.26%
Avril	309	4 915	0.24%	0.19%
Mai	303	4 779	0.23%	0.22%
Juin	301	4 631	0.48%	0.29%

Par ailleurs, le ratio de perte nette, à la date du 30-06-2017, est de 9.41%, notons que ce ratio désigne le pourcentage des créances déchues et marquera le début de la période d'amortissement accéléré, dés lors qu'il devance le seuil de 3% pour la première année, de 5% pour la deuxième, de 6.5% pour la 3ème et de 7% pour les années postérieures.

#### SITUATION DES PLACEMENTS SUR LES COMPTES DU FONDS AU 30 JUIN 2017:

#### Compte d'accueil

Désignation du Titre Quantité **Montant Pied de** Valeur au 30-06-Intérêts 2017 en Dinars Coupon courus 12 863,500 13 133,829 13 270,329 BTA 5.5% Février 2020 154 152 152,000 3 202,356 155 354,356 BTA 5.5% Février 2020 167 165 015,500 3 472,685 168 488,185 **TOTAL** 

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Juin 2017.

#### Compte de réserve

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06- 2017 en Dinars
BTA 5.5% Février 2020	384	375 936,000	7 985,096	383 921,096
TOTAL	384	375 936,000	7 985,096	383 921,096

#### D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelles dont le détail est sur les tableaux ci-après :

Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 ont perçu leurs dernières rémunérations en flux d'intérêts et principal en Août 2012.

De même, les porteurs de parts prioritaires P2 ont perçu leurs dernières rémunérations en flux d'intérêts et principal en Mai 2015. De ce fait, les porteurs de parts prioritaires P3 et subordonnées S ont commencé à perçoir leurs rémunérations en principal après l'amortissement complet des parts P2, soit en Mai 2015.

#### **DONNEES UNITAIRES:**

#### PARTS PRIORITAIRES P3:

	Taux facial	CRD début de période	Amortissemen t en Capital	Amortissemen t cumulé	Intérêts Bruts en dinars	Intérêts Nets en Dinars
15 février 2017	5,95%	554,975	59,234	504,259	8,439	6,751
15 mai 2017	6,03%	495,741	116,734	620,993	7,390	5,912

#### PARTS SUBORDONNEES S:

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts en Dinars	Intérêts Nets en Dinars
15 février 2017	6,25%	554,975	59,234	504,259	8,864	7,091
15 mai 2017	6,33%	495,741	0,000 (*)	504,259	7,758	6,206

(\*) L'amortissement des Parts S est suspendu jusqu'à complet amortissement des Parts Prioritaires, et ce, suite au passage de l'amortissement normal à l'amortissement accéléré des parts en résultante du constat par la société de gestion du dépassement du seuil de 7% du ratio de perte nette par le fonds à compter du paiement du 15 Mai 2017;

#### PART RESIDUELLE:

	CRD	Intérêts Bruts en Dinars	Intérêts Nets en Dinars
15 février 2017	1 503 289,903	57 512,915	46 010,332
15 mai 2017	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000

• (\*\*) Tout paiement au titre de la Part Résiduelle est suspendu jusqu'à complet amortissement des Parts Prioritaires et des parts S, et ce à compter du paiement du 15 Mai 2017 ;

#### **DONNEES GLOBALES:**

	PARTS PRIORITAIRES P3	PARTS SUBORDONNEES S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT DE PERIODE	2 219 900	2 219 900
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	703 872	236 936
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN DE PERIODE	1 516 028	1 982 964

#### E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit 1 000 mD.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A l'occasion de l'amortissement complet des parts prioritaires P1 et P2 du FCC BIAT-CREDIMMO 2, respectivement en Août 2012 et Mai 2015, et conformément au prospectus d'émission qui stipule que « le seuil de réserve est égal, à chaque date de versement trimestrielle en période d'amortissement normal à 3% du montant nominal des créances à la date de cession jusqu'à amortissement de la part P1, à 1,5% jusqu'à amortissement de la part P2 et à 0,75% jusqu'à amortissement de la part P3 et S.... », le seuil de réserve est amené à son nouveau seuil, à savoir 0,75% du montant nominal des créances à la date de cession soit **375 mD**.

A la date du 30 Juin 2017, le fonds de réserve a été plafonné.

#### F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

Annee	MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS
2010	CD au 31/03/2010	Mise en jeu de garantie réelle
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	CD au 30/09/2010	,
2011	CD au 30/11/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/05/2012	Mise en jeu de garantie réelle
2012		Récupération partielle
_ • • -	CD au 30/06/2012	Récupération partielle
	CD au 30/09/2012	Récupération partielle
2013	CD au 30/06/2013	Récupération partielle
2013	CD au 30/06/2013	Mise en jeu de garantie réelle
2014	CD au 31/03/2014	Récupération partielle
2017	CD au 30/06/2014	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/01/2015	
2015	CD au 28/02/2015	Garantie en attente de mise en jeu
2015	CD au 30/04/2015	
Man of Venezia de La Carta de	CD au 31/12/2015	Récupération partielle
2017	CD au 30/04/2017	Garantie en attente de mise en jeu

# **G.** Modifications apportees aux documents de notation et aux elements caracteristiques du prospectus

A la date du 30 Juin 2017, la notation des parts émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation et ce, depuis Mai 2016.

En effet, en date du 11 mai 2016, l'agence de notation Moody's a repositionné l'échelle de notation nationale des parts prioritaires et subordonnées du FCC BIAT-CREDIMMO 2 respectivement de "A1.tn" à "Aaa.tn" et de "Baa1.tn " à "Aaa.tn" et ce, en conjonction avec le recalibrage de l'échelle de notation nationale tunisienne.

#### H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Toutes les créances du FCC BIAT-CREDIMMO 2 disposent d'une clause de remboursement anticipé.

#### I. COTATION DES PARTS

A la date du 30 Juin 2017, le Fonds Commun de Créance FCC BIAT-CREDIMMO 2 dispose d'une seule part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse à savoir la Part Prioritaire P3 qui est valorisée à son encours arrêté à la date d'inventaire à 379,007 DT.

Quant à la Part Prioritaire P1, elle est totalement amortie, et ce depuis le 15 Août 2012. De même pour la Part Prioritaire P2, elle est totalement amortie, depuis le paiement du 15 Mai 2015.

Ci-après un état récapitulant la cotation et l'amortissement des parts émises par le FCC BIAT-CREDIMMO 2 :

PARTS	DATE DE COTATION	COTEE	AMORTIE
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P3	05 Janvier 2009	Oui	Non

Aucune transaction n'a été constatée pour la part prioritaire P3 depuis sa date de Cotation jusqu'au 30 Juin 2017.

#### **FCP SMART EQUILIBRE**

#### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP SMART EQUILIBRE » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 176.792, un actif net de D : 169.773 et un déficit de D : 15.286 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP SMART EQUILIBRE» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Opinion**

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP SMART EQUILIBRE», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### Paragraphes d'observation

- **4.** Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 60,41% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 50% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- **5.** Les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 30,03% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 6. Contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, le fonds a acquis en 2016 des actions « Assurances AMI », titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, et ce, pour un montant de D : 15.491 qu'il a cédé au cours de la même année.

Cette opération a généré une moins-value de D : 312,963.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

#### Vérifications et informations spécifiques

- 7. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- 8. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 30 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

**DELTA CONSULT** 

**Moez AKROUT** 

#### **BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	115 017 806
Portereume-titres	4	115 017,896
Actions et droits rattachés		106 796,896
Titres des Organismes de Placement Collectif		8 221,000
Placements monétaires et disponibilités		53 084,275
Placements monétaires Disponibilités	5	53 084,275 -
Créances d'exploitation	6	8 689,875
TOTAL ACTIF		176 792,046
PASSIF		
77.66.		
Opérateurs créditeurs	7	845,650
Autres créditeurs divers	8	6 172,982
TOTAL PASSIF		7 018,632
ACTIF NET		
Operation	0	470,000,040
Capital	9	172 629,010
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice		(2 855,596)
ACTIF NET		169 773,414
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		176 792,046

#### **ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31 décembre 2016
Revenus du portefeuille-titres  Dividendes	10	4 588,790 4 588,790
Revenus des placements monétaires	11	1 107,474
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 696,264
Charges de gestion des placements	12	(4 536,808)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 159,456
Autres charges	13	(5 456,974)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 297,518)
Régularisation du résultat d'exploitation		1 441,922
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(2 855,596)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres Frais de négociation de titres		(1 441,922) (1 940,744) (6 511,160) (2 536,979)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(15 286,401)

#### **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Exercice clos le

1 798

94,423

(5,58%)

(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(15 286,401)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	(4 297,518)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 940,744)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 511,160)
Frais de négociation de titres	(2 536,979)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	85 059,815
Souscriptions	
- Capital	275 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 217,584
- Régularisation des sommes distribuables	1 465,715
Rachats	
- Capital	(195 900,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 600,309
- Régularisation des sommes distribuables	(23,793)
VARIATION DE L'ACTIF NET	69 773,414
ACTIF NET	
En début de l'exercice (capital initial)	100 000,000
En fin de l'exercice	169 773,414
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000

En fin de période

**VALEUR LIQUIDATIVE** 

TAUX DE RENDEMENT

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

#### **NOTE 1: PRESENTATION DU FONDS**

« FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 30 Novembre 2015 à l'initiative de la société « SMART ASSET MANAGMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGMENT.

#### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

#### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 3.4-Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 115.017,896 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		108 836,190	106 796,896	62,91%
AMEN BANK	190	4 370,000	4 599,520	2,71%
BNA	1 500	14 032,757	13 501,493	7,95%
CARTHAGE CEMENT	2 940	7 068,736	6 021,120	3,55%
CEREALIS	500	1 720,000	2 565,500	1,51%
EURO-CYCLES	390	16 130,200	15 952,170	9,40%
PGH	1 750	10 182,500	11 707,500	6,90%
SIAME	4 500	10 840,000	10 786,500	6,35%
SOMOCER	7 000	12 180,000	10 339,000	6,09%
SOTRAPIL	1 223	10 991,640	10 751,393	6,33%
TELNET HOLDING	4 550	16 420,357	16 125,200	9,50%
TUNISAIR	7 500	4 900,000	4 447,500	2,62%
Titres des Organismes de Placement Collectif		8 122,450	8 221,000	4,84%
TUNISIE SICAV	50	8 122,450	8 221,000	4,84%
TOTAL		116 958,640	115 017,896	67,75%
Pourcentage par rapport au te	otal des A	ctifs	65,06%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	Plus (moins) values latentes	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes initial	-	-	-	
Acquisitions de l'exercice				
Titres cotés	223 906,968		223 906,968	
Titres non cotés	15 491,000		15 491,000	
Titres OPCVM	157 583,640		157 583,640	
Cessions de l'exercice				
Titres cotés	(115 070,778)		(115 070,778)	(7 105,367)
Titres non cotés	(15 491,000)		(15 491,000)	(312,963)
Titres OPCVM	(149 461,190)		(149 461,190)	907,170
Variation des plus (ou moins) values latentes sur portefeuille titres		(1 940,744)	(1 940,744)	
Soldes au 31 décembre 2016	116 958,640	(1 940,744)	115 017,896	(6 511,160)

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 53.084,275, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à vue		52 944,528	53 084,275	31,27%
AMEN BANK		52 944,528	53 084,275	31,27%
TOTAL		52 944,528	53 084,275	31,27%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			30,03%	

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique présente au 31/12/2016 un solde de D : 8 689,875 et s'analyse comme suit :

Cessions titres à encaisser 8 689,873

Autres 0,002

Total 8 689,875

#### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 845,650 et s'analyse comme suit :

Rémunération fixe du gestionnaire 771,631

Rémunération du dépositaire 74,019

Total 845,650

#### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 6 172,982 et s'analyse comme suit :

Rémunération du commissaire aux comptes 4 915,000

Redevance du CMF 14,747

Etat, retenue à la source 14,486

Sommes à décaisser 1 228,749

Total 6 172,982

#### Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, se détaillent ainsi :

#### **Capital initial**

Montant	100 000,000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	2

#### Souscriptions réalisées

Montant	275 700,000
Nombre de parts émises	2 757
Nombre de copropriétaires nouveaux	20

#### Rachats effectués

Montant	(195 900,000)
Nombre de parts rachetées	(1 959)
Nombre de copropriétaires sortants	(10)

#### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 940,744)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 511,160)
Régularisation des sommes non distribuables	3 817,893
Frais de négociations de titres	(2 536.979)

#### Capital au 31-12-2016

Montant	172 629,010
Nombre de parts	1 798
Nombre de copropriétaires	12

#### Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31/12/2016 à D : 4 588,790 et se détaille ainsi :

	2016
<u>Dividendes</u>	
-des titres cotés	4 588,790
-des titres OPCVM	-
TOTAL	4 588,790

#### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève, pour l'exercice clos le 31/12/2016 à D : 1 107,474 et se détaille ainsi :

	2016
Intérêts des dépôts à vue	1 107,474
TOTAL	1 107,474

#### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève, pour l'exercice clos le 31/12/2016 à D : 4 536,808, se détaillant ainsi :

Rémunération fixe du gestionnaire 4 055,642
Rémunération du dépositaire 481,166

Total <u>4 536,808</u>

#### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent, pour l'exercice clos le 31/12/2016 à D : 5 456,974, se détaillant comme suit :

Total	5 456,974
Impôt et taxes	91,631
Services bancaires	188,287
Honoraires commissaire aux comptes	4 915,000
Redevance CMF	262,056

#### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	<u>2016</u>
Revenus des placements Charges de gestion des placements	3,168 (2,523)
Revenus net des placements	0,645
Autres charges	(3,035)
Résultat d'exploitation (1)	(2,390)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,802
Sommes distribuables de l'exercice	(1,588)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres Frais de négociation de titres	(1,079) (3,621) (1,411)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(6,112)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(8,502)
Résultat non distribuable de l'exercice	(6,112)
Régularisation du résultat non distribuable	2,123
Sommes non distribuables de l'exercice	(3,988)
Valeur liquidative	94,423
Ratios de gestion des placements	
Charges de gestion des placements / actif net moyen Autres charges / actif net moyen Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,60% 3,12% (1,63%)

#### 14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP SMART EQUILIBRE" est confiée à la Société de gestion "SMART ASSET MANAGMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit Une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, de l'actif employé en actions cotées et 1% du reste de l'actif calculée sur la base de l'actif net quotidien

De plus, il est prévu d'accorder une commission de surperformance à la société de gestion au cas où le fonds réaliserait un taux de rendement annuel supérieur à 6%. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 10% HT de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement de 6%.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT à partir de la 3éme année.